

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-137

présenté par

M. Nadeau, M. Nilor, Mme Bellay, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tjibaou et Mme Reid Arbelot

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	8 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	8 000 000
<b>TOTAUX</b>	8 000 000	8 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de crédits vise à bonifier l'aide au poste des SIAE (structures de l'insertion par l'activité économique) présentes dans les territoires dits d'outre-mer de 10% euros pour une enveloppe globale de 8 millions d'euros.

---

Les territoires dits d'outre-mer se caractérisent en effet par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics qui rendent difficile l'accès au marché de l'emploi classique avec les conséquences que l'on connaît sur la misère sociale.

Malgré cela, l'IAE ou insertion par l'activité économique – acteur essentiel de cohésion sociale et de développement des territoires - s'est depuis longtemps saisi du sujet de ces territoires où elles jouent un rôle fondamental dans ces territoires en apparaissant parfois comme le seul service public facilement accessible. Pourtant, alors que ces structures évoluent dans des territoires déprimés économiquement où les perspectives de développement sont très limitées elles reçoivent une aide au poste identique à celles des SIAE implantées dans des territoires métropolitains bien plus dynamiques. Une aide au poste ajustée permettrait directement de renforcer leurs actions envers ces publics défavorisés et de sécuriser largement leurs rôles à venir dans la réforme de France Travail – le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises de l'époque, Thibault Guilluy - ayant largement souligné leurs importances dans la bonne réussite de ce projet.

Enfin, il ne s'agit en réalité que de concrétiser ce qui avait été entériné par le Pacte Ambition IAE remis au gouvernement lors du quinquennat précédent qui proposait déjà une bonification l'aide au poste des SIAE présentes dans les quartiers politiques de la ville (QPV) et dans les DOM de 1 500 euros.

Nous souhaitons proposer à nouveau cette bonification nécessaire aux politiques publiques de retour à l'emploi et de lutte contre la pauvreté. Cette bonification implique une enveloppe de 8 millions.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- Il augmente de 8 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 "Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle" du programme n° 138 "Emploi Outre-Mer";
- Il réduit de 8 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 06 "Collectivités territoriales" du programme 123 « Conditions de vie outre-mer».

Les députés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués au programme n° 123.